



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 49255

Texte de la question

M. Didier Béguin attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le plan PME qu'il met en place et qui va améliorer très fortement la situation des entreprises qui créent en France un emploi sur deux. Les initiatives qui ont été prises récemment vont dans le bon sens en permettant le renforcement des fonds propres et la simplification des démarches. Mais, de nombreuses entreprises affrontent des difficultés financières, souvent dues à des impayés ou à la mise en faillite d'un donneur d'ordre, alors que leur situation commerciale propre est bonne. La liquidation est alors vécue comme une sanction injuste. Le maintien et la consolidation du tissu industriel existant sont tout aussi importants pour l'avenir des petites villes que la création de nouvelles unités de production. Alors que la loi restreint le champ d'action des municipalités, le maire est considéré comme responsable local de l'emploi : les seules armes à sa disposition sont la médiation avec des repreneurs potentiels, quand ils existent. Des efforts très importants sont faits pour aider la création d'entreprises dont la moitié d'entre elles ont une durée de vie éphémère, alors qu'il faut finalement souvent beaucoup moins de capitaux pour aider une entreprise en difficulté à assurer sa survie. Ne serait-il pas possible de créer un fonds d'aide particulier qui permettrait dans certains cas, en fonction de l'analyse financière et du potentiel de pérennité de l'entreprise, d'apporter un soutien évitant la destruction totale de l'entreprise. Il est souvent plus facile et moins onéreux de consolider l'emploi dans une entreprise existante que de créer de toutes pièces de nouveaux emplois.

Données clés

Auteur : [M. Béguin Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49255

Rubrique : Difficultés des entreprises

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1160